Centre de Valorisation Environnementale des Résidus (CVER) de Sainte-Sophie INTERSAN INC.

Réunion d'information et de consultation sur la mise en place d'un comité de vigilance Salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie

18 novembre 2003

Compte rendu

par:



1325, av. Charles-Huot C.P. 42008, succ. St-Louis Sainte-Foy (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2.	LE PLAN DE SÉCURISATION DU SITE	1
3.	LA CRÉATION DU COMITÉ DE VIGILANCE	6
4.	CLÔTURE	13

Annexe 1	Ordre du jour
Annexe 2	Liste des participants
Annexe 3	Présentation Power Point – Le plan de sécurisation du site
Annexe 4	Présentation Power Point – Proposition pour la création du Comité de vigilance

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La rencontre débute avec M. Hubert Bourque, vice-président d'Intersan, qui souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés.

Plusieurs personnes ont participé aux rencontres de pré-consultation en lien avec l'étude d'impact. Depuis la dernière rencontre, Intersan a obtenu un décret d'urgence de 14 mois autorisant à poursuivre les opérations. À la fin de la pré-consultation, Intersan s'est engagée à créer un Comité de vigilance. Ce comité permettra les échanges et influencera la direction dans ses décisions afin d'améliorer les opérations. La rencontre de ce soir est la continuité de ce dialogue.

La période de pré-consultation a eu lieu du 16 septembre au 31 octobre et les prochaines étapes sont :

- Consultations à partir du 2 décembre pour 3 ou 4 jours (première partie des audiences publiques conduites par le BAPE)
- Dépôt et présentation des mémoires à partir du 13 janvier (deuxième partie des audiences conduites par le BAPE)

La parole est donnée à l'animateur de la rencontre, M. André Delisle, de *Transfert Environnement* qui explique les points de l'ordre du jour et le déroulement de la soirée. L'ordre du jour est accepté (Annexe 1). À la suite des demandes faites préalablement, le plan de sécurisation et son avancement seront présentés. La proposition pour le Comité de vigilance sera ensuite discutée. M. André Delisle invite les participants à préparer leurs questions pour les échanges qui auront lieu après les présentations.

Un tour de table est ensuite effectué afin de présenter l'équipe d'Intersan et les participants. 12 personnes se sont présentées à la rencontre (Annexe 2).

2. LE PLAN DE SÉCURISATION DU SITE

M. Pierre Légaré, de Tecsult présente l'état d'avancement du site à l'aide d'une projection Power Point (Annexe 3). La présentation a été faite selon le plan suivant :

- Contexte
- Vulnérabilité des eaux
- Gestion des biogaz

La présentation est un résumé de la situation. Il y a plusieurs documents et beaucoup de détails relatifs aux problématiques disponibles auprès d'Intersan. Le Comité de vigilance aura accès à toutes ces informations et sera en mesure de suivre l'évolution de la situation, et de s'assurer que l'entreprise s'occupe de l'ancien site.

Des questions sont posées à la suite de la présentation sur le Plan de sécurisation du site:

Questions

Réponses

Intervenant 1:

Pourquoi avez-vous l'air surpris par les	Normalement, la pression n'est pas assez
biogaz détectés dans le puits?	forte pour que les gaz voyagent sur une
	telle distance. Nous avons comme théorie
	qu'il doit y avoir une zone non saturée
	assez poreuse où les biogaz s'accumulent.
	Ces derniers subissent une forte pression
	quand il y a des variations du niveau de la
	nappe phréatique. Un forage a été fait dans
	un puits existant déjà et la pression devait
	être forte car il y a eu détection de biogaz.
	Un pompage a donc été effectué dans le
	puits où il semblait y avoir des biogaz et un
	puits adjacent a rapidement réagi.
	pano dajasem a rapidement reagi.
Que voulez-vous dire par réagir?	À la suite du pompage, il y a eu une baisse
Que vouiez vous une par reagn :	de pression dans le puits adjacent. Il a
	donc été conclu qu'il fallait maintenir une
	•
	pression négative au puits foré en le
	raccordant à la torchère.
Est es que s'est le soul endreit es reme es?	Oui
Est-ce que c'est le seul endroit comme ça?	Oui
Fat as gue s'act lain du site?	Equipmen 4.2 kms are and a at divinite
Est-ce que c'est loin du site?	Environ 1,2 km au sud-est du site.

Intervenant 2:

Comment	vous	débarrassez-vous	du	Il peut être utilisé par le bioréacteur qui a
lixiviat en s	urplus?			besoin d'eau pour fonctionner. Par contre, il
				y a un surplus d'eau à gérer. Nous voulons
				améliorer le système de traitement afin
				d'aller au-delà des normes de sécurité.
				L'idéal serait de ne plus avoir de surplus de
				lixiviat.

Intervenant 3:

Est-ce que le bassin à air libre dégage des odeurs?

Non, car c'est un bassin d'accumulation du lixiviat et des eaux d'écoulement (pluie, neige...).

Avez-vous pensé à sortir le lixiviat du site?

Oui, nous pouvons en envoyer à l'usine de traitement des eaux usées Mirabel. Toutefois, cette usine a aussi des limites de capacité. A cette usine, ça ne cause pas de problèmes, sauf quand la capacité de traitement est atteinte.

Intervenant 4:

Concernant les biogaz, d'où provenait la fuite? De l'ancien site ou du nouveau? Comment le biogaz a fait pour passer à travers l'argile?

C'est difficile de tirer une conclusion sur cette question. Lors de l'achat du site, on a vérifié l'épaisseur de l'argile à l'aide de forages. Les normes du ministère étaient alors respectées. Contrairement à ce que nous pensions, l'argile n'a pas l'épaisseur prévue partout, il y a des variations. Il y aurait eu transfert de biogaz accumulés vers la surface à un endroit où l'épaisseur de l'argile est moins grande. L'incident serait dû à l'ancien site. Sur le nouveau site, il y a un suivi précis effectué, même entre les membranes. De plus, il y a un système de captage des biogaz qui empêche la migration de ces derniers. Nous avons confiance en ce système car nous le connaissons et il y a un suivi rigoureux. Ce n'est pas le cas pour l'ancien site pour lequel il est difficile d'effectuer un suivi.

Intervenant 5:

Est-ce que cela comporte un risque pour les voisins que le biogaz s'échappe?

Il n'y a pas de risques en raison du suivi rigoureux qui permet de prévoir les problèmes. Tous les contaminants sont mesurés. Les problèmes potentiels sont détectés très tôt. À titre préventif, nous offrons aussi un service d'échantillonnage d'eau si les citoyens le demandent.

Intervenant 6:

pomper. Considérant le tonnage matières présentes sur ce site, quand ces fuites vont-elles arrêter? Le pompage est-il la meilleure solution?

Votre solution au problème de lixiviat qui L'excavation des 5-6 millions de tonnes de s'échappe de l'ancien site est de le déchets afin de freiner les écoulements de pourrait se faire. Nous enlèverions la source du problème, mais cela demande plusieurs étapes et de deux à trois ans. Pendant ce temps, il y aurait toujours des fuites de lixiviat. La décision de poursuivre le pompage est basée sur une amélioration immédiate, efficace et acceptable pour tous.

Combien de temps cela va prendre pour que la source soit asséchée?

Normalement, nous devrions voir un changement en 5 ans selon les mesures qui seront prises.

est-elle polluée?

L'eau (lixiviat) qui est rejetée hors du site Non. Pour une certaines portion, elle est traitée par le système de traitement des eaux du site alors que le reste est recirculé dans le bioréacteur.

Intervenant 7:

Où va le lixiviat qui est rejeté?

Après traitement et vérification du respect des normes, l'eau est rejetée dans le ruisseau aux Castors, puis la rivière aux Achigans. Le bioréacteur utilise une partie du lixiviat, mais il y en a trop d'accumulée dans les bassins au fil des années. Il y a donc un surplus d'eau temporaire à gérer. C'est pour ça qu'il y a des bassins d'accumulation.

Le bioréacteur a besoin d'eau?

Oui, car les bactéries dans le bioréacteur ont besoin d'eau pour transformer la matière. À la suite de cette transformation, il a production de méthane. C'est une source d'énergie énorme qui cadre bien dans le contexte québécois où il y a une grande demande d'énergie.

Est-ce que l'énergie sera vendue au p	orix	Elle sera vendue avec escompte.
du marché?		

Intervenant 8:

Ì

Comment	traitez-vous	les	eaux	avant	de
les rejeter	dans le ruiss	eau	?		

Ce qui est accumulé provient de l'ancien site et est traité de façon aérobique et anaérobique en fonction des normes ministère environnementales du l'Environnement. Une fois que les normes sont rencontrées, l'eau est rejetée. . Même si les normes sont respectées, nous visons tout de même le rejet zéro.

Si vous voulez éviter de rejeter, est-ce que c'est parce que des impacts ont été remarqués?

Non, lorsqu'il y a rejet, c'est que les normes sont rencontrées. C'est le même principe que dans les usines de traitement des eaux. Il y a plus d'une vingtaine de paramètres à analyser et c'est seulement lorsque nous respectons les normes pour tous les paramètres que l'eau est rejetée.

Qu'arrive-t-il avec les boues, à la suite du Les traitement?

boues stabilisées sont puis acheminées à l'enfouissement.

Intervenant 9:

Si	le	bioréacteur	est	si	fonctionnel,
pou	ırquo	oi ne pas ren	nplace	er c	omplètement
ľen	fouis	ssement par c	e pro	cédé	é.

Le procédé du bioréacteur est reconnu en Amérique du Nord, mais c'est le premier de cette échelle. Ses performances doivent démontrées. En plus de servir au traitement, la production énergétique du bioréacteur donnera une valeur économique aux déchets.

Intervenant 10:

Vous avez plusieurs puits autour et vous Lors de l'exploitation de l'ancien site, les n'avez pas détecté la fuite de biogaz. d'autres fuites?

puits ont été installés dans la nappe de Qu'est-ce qui assure qu'il n'y ait pas surface. Il n'y avait aucune indication de fuites de biogaz en profondeur. À la suite des forages dans le roc, nous nous sommes aperçus que des biogaz sortaient par le fond du site. D'autres puits ont alors

	été creusés dans la nappe profonde afin d'implanter un système de suivi. La présence de puits plus profonds permettra de détecter les gaz qui se déplacent à cette profondeur dans du roc poreux.
Où les puits profonds sont-ils installés?	Actuellement, ils sont surtout au sud à cause du problème qui a été détecté. D'autres puits seront creusés autour du site. La profondeur de ces puits leur donne une double fonction puisqu'ils serviront à la fois au suivi de la qualité des eaux et des biogaz.
Quelle est la profondeur des puits?	La profondeur des puits varie d'une vingtaine de mètres au sud à 0-7 mètres au nord.

Intervenant 11:

Le roc offre-t-il une bonne barrière au déplacement des lixiviats ?	Ça dépend du roc. Certains sont très perméables et d'autres non. Il est donc important de mettre la membrane.
Donc la membrane du nouveau site fait une barrière et empêche les écoulements vers le sud?	Oui.

3. LA CRÉATION DU COMITÉ DE VIGILANCE

M. Martin Dussault présente à son tour la proposition de création du Comité de vigilance à l'aide d'une présentation Power Point (Annexe 4). Il souhaite la bienvenue aux participants.

La création du Comité de vigilance est un engagement pris lors des séances de pré consultation. Intersan souhaitait créer ce comité au début de l'automne. Pour ne pas interférer avec la période d'information sur les audiences du BAPE, la création du comité a été reportée.

Comme pour les ateliers, le comité travaillera dans un langage vulgarisé pour que tous soient à l'aise.

Avant de développer une proposition de comité, *Transfert Enviro*nnement a effectué une recherche sur les comités existants et leurs modes de fonctionnement. Certains exemples sont présentés en annexe du document « Mandat, composition et fonctionnement » qui a été remis en début de rencontre. Plusieurs comités ont ainsi été créés à la suite des décrets et bientôt tous les LES devront avoir un comité de vigilance. Cette exigence a été prise en compte lors du développement de la proposition.

Certains points importants soulignés par Martin Dussault sont rapportés ici :

Bases de travail

- Les exemples de cas étudiés et les modalités prévues au protocole de Règlement sur l'élimination sont inclus en annexe.

Proposition de mandat

- Ce soir est un bel exemple du mandat que pourrait avoir le comité : assurer le suivi des activités au site.

Tâches

- Martin Dussault s'assurera de fournir une information vulgarisée afin de faciliter la compréhension aux membres.

La composition

- Les exemples donnés dans le texte « Mandat, composition et fonctionnement » ne sont pas exclusifs;
- La présence de représentants de ministères permet de contre-vérifier l'information.

Engagements d'Intersan

- Comme toujours, Intersan appliquera sa politique de portes ouvertes;
 - Intersan a des obligations par rapport à l'eau, aux biogaz et au suivi environnemental;
 - Intersan partagera périodiquement l'évolution de ces dossiers avec le Comité de vigilance.

Fonctionnement proposé

- L'existence de substituts permet d'augmenter la participation et ces derniers peuvent être observateurs;
- Il pourrait y avoir 4 ou 5 réunions par année et peut-être plus au début;
- Les comptes rendus seront produits rapidement et transmis aux membres qui pourront les faire circuler dans leurs réseaux de contact.

Ce document est une proposition et nous sommes ouverts à recevoir vos commentaires et à adapter la proposition à vos préoccupations.

À la suite de la présentation de Martin Dussault, une période d'échanges est ouverte :

Questions

Réponses

Intervenant 1:

Étant	donné	l'absence	des	gens	des
munici	ipalités,	comment ce	es pos	stes voi	nt se
comble	er?				

Les gens de Sainte-Sophie sont au courant mais ne pouvaient être présents ce soir. Nous partageons vos préoccupations et nous serons les porte-parole des citoyens qui souhaitent leur présence.

Intervenant 2:

Qui va contacter les participants?

Certaines approches ont déjà été faites auprès du Ministère de l'Environnement et publique (Le Docteur J. santé Normandeau). Le Ministère de l'Environnement a montré un intérêt. Aucune autre approche n'a été faite et nous poursuivrons selon vos recommandations. En ce qui concerne les représentants de la MRC La-Rivière-du-Nord, ainsi que des municipalités de Sainte-Sophie et de Mirabel, ils ont été invités à la rencontre et savent qu'il y aura création d'un Comité de vigilance.

Il faudrait rajouter dans la proposition « Mandat. composition et fonctionnement ». à la section 3 Composition: « Le comité peut, avec l'accord de la majorité des membres, inviter d'autres organismes ou groupes à désigner un représentant », comme pour le Comité de vigilance de Lachute.

D'accord, c'est noté.

Intervenant 3:

Le rôle du Comité de vigilance n'est pas Le comité n'est pas un porte-parole

clair, est-ce que c'est un bouc émissaire? d'Intersan, mais il relaie l'information à la Est-ce que le comité aura par exemple population, transmet des réponses

comme	tâche	de	faire	des	communiqués	ques	tions,	surveille les ac	tivités et s'a	ssure
de press	se?					que	les	engagements	d'Intersan	sont
						respe	ectés.			

Intervenant 4 ·

Intervenant 4 :	
Est-ce que le comité est indépendant?	Oui, donc le travail n'est pas confidentiel. Les membres du comité peuvent relayer l'information. Cette diffusion d'information sera plus important pour les organismes, comme par exemple pour le CRE ou l'UPA, qui s'attendent à être informés par leurs représentants.
Est-ce que le comité peut aller à l'encontre des décisions d'Intersan?	Oui, et c'est pour ça qu'il y a un porte- parole. Si Intersan ne respecte pas les conditions, c'est le rôle du comité de lui rappeler et même d'en parler avec le Ministère de l'Environnement. Intersan est redevable à la population de ses façons de faire.
	Quand un comité de vigilance est créé, les journalistes sont portés à demander l'opinion du comité sur certains sujets.

Intervenant 5:

lya
oeler
de
ırrait
ibles
sible
nt et
s les
irr ibl sil

Intervenant 6:

En apprenant que le lixiviat est traité par la	Madame	Trudeau de	Mira	ibel a	partici	pé à
Ville de Mirabel, je suis étonné qu'ils soient	certaines	réunions.	Се	n'est	pas	une

aujourd'hui absents et qu'ils l'aient été aux	mauvaise volonté. Le reponsable de
rencontres antérieures.	l'environnement de Mirabel est même
	intéressé à participer. Quand leur présence
	sera obligatoire par un décret ou quand les
	citoyens de Mirabel vont leur demander d'y
	être, ils y seront.

Intervenant 7:

Concernant le choix des thèmes à discuter	C'est noté.
au Comité de vigilance, les audiences du	
BAPE pourraient servir de source. Le	
comité pourrait ainsi discuter de certaines	
questions soulevées aux audiences.	

Intervenant 8:

Qui est le médecin contacté, est-ce qu'il	C'est un médecin de la Direction de la
possède un lien avec Intersan?	santé publique. C'est un toxicologue, indépendant et réputé pour ses qualités de vulgarisateur. Il participe souvent à des
	comités. Nous n'avons pas reçu de réponse à l'invitation.
	La Direction de la santé publique et le
	Ministère de l'Environnement sont des cas
	spéciaux, car ils sont observateurs dans le
	comité. La plupart du temps, ils acceptent
	de participer.

Intervenant 9:

Quelle sera la fréquence des réunions?	Il pourrait y avoir 4-5 réunions par an et un
	peu plus au début. C'est le comité qui
	décide selon les besoins. Dans les décrets
	émis, ils ne mettent que des minimums (4
	réunions par an par exemple).

Intervenant 10:

Est-ce que le comité aura des impacts	C'est un engagement de l'entreprise qui
concrets ou si c'est seulement pour l'image	travaille à livre ouvert. Il devrait donc y
de l'entreprise?	avoir des résultats. Cette ouverture est une
	philosophie qui sera appliquée. Dans
	beaucoup de cas similaires, des
	modifications ont été faites à la suite des

recommandations de comités semblables.

Intervenant 11:

Avez-vous des exemples concrets de Les comités sont à caractère public. S'ils résultats à la suite des travaux d'autres font ça pour l'image ou si les changements ne s'effectuent pas. les citovens se

font ça pour l'image ou si les changements ne s'effectuent pas, les citoyens se retournent vite contre eux. La plupart des grandes industries ont un comité qui s'occupe des plaintes et il y a souvent des résultats importants. Ces comités permettent de découvrir des problèmes qui n'auraient pas fait surface sans leur intervention. Ces comités permettent aussi qu'il y ait des réponses aux attentes des citoyens, municipalités, groupes environnementaux...

Intervenant 12:

Quand le comité sera créé?	Au courant de l'hiver, après le processus
	des audiences du BAPE, pour ne pas qu'il
	y ait d'interférence. La rencontre de
	formation du comité devrait avoir lieu au
	mois de janvier.

Intervenant 13:

Comment la communication et le feedback seront-ils faits auprès de la population? Le site Internet d'Intersan pourrait être utilisé ainsi que le bulletin mensuel. Est-ce qu'il y aura encore utilisation d'un journal? Toutefois, les modes de communication n'ont pas encore été décidés. Cette

Le site Internet d'Intersan pourrait être utilisé ainsi que le bulletin mensuel. Toutefois, les modes de communication n'ont pas encore été décidés. Cette question sera abordée rapidement au début et le comité pourra faire des suggestions. Par contre, le Bulletin ne peut pas être publié pendant les audiences.

Intervenant 14:

Où auront lieu les audiences?	Au même endroit, à la salle du Club
	Optimiste de Sainte-Sophie. Les
	audiences débuteront mardi le 2 décembre.
	Il y aura une visite du site mercredi et la
	présentation, cette soirée-là, portera sur
	l'eau et la santé. Il est préférable de

	s'inscrire auprès de la Commission du
	BAPE, pour la visite.
Donc, c'est à la phase 1 que les	Oui et la deuxième partie portera sur les
participants posent des questions au BAPE	mémoires présentés par les participants et
et au promoteur? C'est dans la première	organismes intéressés.
partie que les personnes ressources	
répondent aux questions du public?	

Intervenant 15:

Faut-il	s'inscrire	pour	assister	aux	Non.	La	présidente	e de	la	Comm	ission
audiend	es?				explic	uera	ı le f	onctio	nne	ement	des
					audie	nces	mardi prod	chain.			

Intervenant 16

Intervenant 16:		
Concrètement, quel est l'objectif d	de la	C'est ce soir que les gens intéressés à
rencontre de ce soir?		participer au comité nous en informent. Les
		gens des organismes et autres secteurs
		non présents devront désigner un
		représentant et nous en informer le plus
		rapidement possible. Tous les
		représentants seront par la suite
		convoqués à la prochaine rencontre.
		Ce soir, il y a des citoyens, agriculteurs,
		représentants des municipalités et des
		entreprises. Donc, certains postes peuvent
		être comblés.
		Nous communiquerons avec vous s'il y a
		trop de gens intéressés dans votre secteur
		et nous trouverons une façon de procéder.
		Une chose est certaine, c'est que ce sont
		les gens intéressés qui doivent désigner
		leur représentant.
		133. 134.133.114.114.
		L'existence de substituts est importante,
		car elle permet une bonne participation et
		permet à plus de gens d'être informés.
		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Intervenant 17:

Est-ce que vous vous engagez à combler	Oui,	nous	ferons	les	recherches
les postes vides?	néces	saires.			

Intervenant 18:

Que	doit-on	faire	pour	faire	partie	du	Vous	devez dor	nc aller do	nner	votre r	nom à
comit	té.						M^{me}	Jasmine	Moreau	si	vous	êtes
							intéressés.					

4. CLÔTURE

Monsieur Bourque remercie tous les participants et souligne l'importance de ces échanges pour l'amélioration de la performance environnementale du site.

En guise de conclusion, Monsieur Delisle rappelle que tous sont invités à participer aux audiences publiques.

La rencontre se termine à 21 h 15.

Anouk Malboeuf Le 24 novembre 2003

Annexe 1 Ordre du jour

Participants:

Stéphane Villeneuve

André Boucher

Marc Aubin CCA, CTA, MRC Rivière-du-Nord

Roger Landry CRE-Laurentides Sylvain Paradis Ville de Prévost

Jean Perreault Renée Latour

Christian Leclair Ville de Ste-Anne-des-Plaines

Lorraine Couet Yvon Berthiaume Richard Perreault Camille Sellier

Pour Intersan:

Martin Dussault Daniel Brien Hubert Bourque Jasmine Moreau

Pour Tecsult:

Pierre Légaré

Pour Transfert Environnement:

André Delisle Anouk Malboeuf

Diapositive 1

Comité de vigilance CVER – Sainte-Sophie

Proposition par INTERSAN

18 novembre 2003

Diapositive 2

Les bases de travail

- Les décrets d'autorisation d'autres projets
- Les modalités prévues au Règlement sur l'élimination

Diapositive 3

Proposition de mandat

- Faire des recommandations sur le fonctionnement et les impacts des opérations
- Évaluer et assurer le suivi des activités au site
- Veiller au respect de l'environnement

Diapositive 4

Proposition de tâches

- Prendre connaissance des informations
- Donner des avis sur les impacts
- Recommander des améliorations
- Relayer les renseignements aux citoyens

Diapositive 5

La composition suggérée

Secteur d'activités	Nombre de représentants	Remarques
Voisinage	3 ou 4	Citoyens des 2 municipalités
Milieu municipal	3 ou 4	MRC et municipalités
Agriculture	1 ou 2	UPA et agriculteurs
Environnement	2 ou 3	Groupes locaux et autres
Affaires	1 ou 2	Groupes socio-économiques
Santé	1	
Ministères	2 observateurs	Santé et Environnement

Diapositive 6

Engagements d'INTERSAN

- Donner accès aux renseignements et au site
- Informer sur les autorisations et les responsabilités
- Fournir les ressources et assumer les coûts de fonctionnement
- Mettre en œuvre les recommandations
- Rendre compte des résultats

Fonctionnement proposé

- Possibilité de substituts (en cas d'absence)
- Présence d'observateurs et de personnes ressources
- Porte-parole désigné
- Animation et secrétariat externes
- Réunions selon les besoins (à Sainte-Sophie)
- Comptes-rendus écrits et accessibles